

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 001-210103479-20221212-2022106-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-106

Séance du 12 DECEMBRE 2022

Nombre de membres

| | |
|--|--------------|
| Afférents au Conseil Municipal | : 19 |
| En exercice | : 19 |
| Présents | : 16 |
| Qui ont pris part à la délibération | : 18 |
| <u>Date de la Convocation</u> | : 05/12/2022 |
| <u>Convocation affichée et diffusée le</u> | : 05/12/2022 |

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS
Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC

ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

Mme Sindy GONZALEZ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Marché – Construction Centre Technique Municipal / Jardins partagés

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 9 juin 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal données au Maire

Délégations données au Maire par le Conseil Municipal – L 2122-22 CGCT

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services et des accords-cadres jusqu'à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants si ceux-ci ne dépassent pas les 15% du marché de base, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ne peut pas s'appliquer.

Le conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à préparer et à passer un marché de travaux (Marché à procédure adaptée) pour les travaux prévus pour le bâtiment Centre Technique Municipal /Jardins partagés.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité :

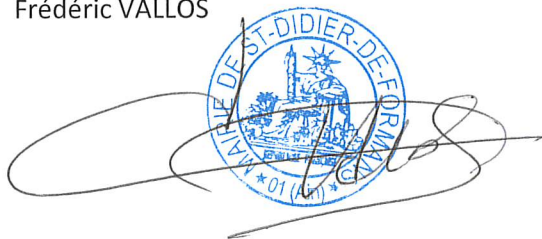
- Autorise Monsieur le Maire préparer et à passer le marché de travaux nécessaire à la construction d'un bâtiment Centre Technique Municipal/Jardins partagés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette procédure.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon sur Chalaronne.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 001-210103479-20221212-2022106-DE

Ainsi fait et délibéré
le 12 décembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Sindy GONZALEZ

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Sindy Gonzalez", is written over the printed name.